

-----  
DIRECTION GENERALE DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS

-----  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
DOUANES ET DROITS INDIRECTS  
DE POINTE-NOIRE  
-----

## Compte rendu de la journée des partenaires du vendredi 1<sup>er</sup> février 2013

La première journée des partenaires de l'année 2013 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire, sous la présidence du Colonel Benjamin OKO, Chef des Services Généraux, assurant l'intérim de Madame la Directrice Départementale.

La réunion a connu la participation de Monsieur Lauric NGOUEMBE, Directeur de la Prévision et des Statistiques, qui a fait une communication relative au Guichet Unique de Dédouanement.

Les principales questions abordées au cours de la réunion ont porté sur :

- **Les vœux de Nouvel An**

Au nom de Madame la Directrice Départementale, le Colonel OKO a adressé aux partenaires les meilleurs vœux de santé, de bonheur et de prospérité pour l'année 2013. Il a souhaité que les relations de partenariat s'approfondissent dans le sens du dynamisme et de l'efficacité tout au long de la nouvelle année.

- **La Journée internationale de la Douane**

Le Colonel OKO a remercié les partenaires pour leur participation aux festivités marquant la célébration de la Journée internationale de la Douane. Rappelant que l'année 2013 a été placée par l'Organisation Mondiale des Douanes sous le signe de l'innovation au service du progrès douanier, il a invité les partenaires, ainsi que les cadres et agents des douanes à s'engager résolument en faveur de l'innovation et de la créativité.

- **Les dispositions prises au niveau de la Division de la Surveillance**

Le Colonel Gilbert MADOUKA, Divisionnaire de la Surveillance de Pointe-Noire, a rappelé les différentes dispositions prises au niveau de la Division dans le but d'assurer la célérité, la facilitation et la sécurisation des opérations de dédouanement. Il s'agit notamment de :

- la réduction du nombre de cachets et de visas apposés sur les déclarations de dédouanement ;
- la préparation de la validation par anticipation des manifestes ;
- l'utilisation des fiches d'orientation suite à l'analyse de risque, qui permettent d'alléger ou d'approfondir les contrôles.

Le Colonel MADOUKA a fait observer que les contrôles sont proportionnels au risque (risque élevé, contrôle approfondi ; risque nul, pas de contrôle).

Le Colonel MADOUKA a rappelé par ailleurs que :

- les demandes de travail rémunéré dont l'exécution relève des agents de la surveillance doivent être signées par le Divisionnaire ;
- pour les opérations de dépotage en zone urbaine l'escorte est obligatoire ;
- les escortes de marchandises à destination du Cabinda via Nzassi doivent obéir à certaines dispositions :
  - o pour les marchandises en BL direct, l'escorte doit être composée d'un agent de la Brigade de Surveillance Portuaire et d'un agent de la Brigade de Surveillance Intérieure ;
  - o pour les marchandises sorties d'entrepôt par EX3 et celles en réexportation à la suite d'un perfectionnement actif, dont l'escorte est obligatoire l'accord d'escorte et la cotation des agents doivent être faits au niveau de la Division.

Le Colonel MADOUKA a également informé les partenaires qu'à partir du 4 février 2013, les liquidations émises au niveau de la Brigade Scanner devront être payées à la Recette Principale des Douanes dans un délai de trois jours pour le secteur informel et de cinq jours pour le secteur formel. Des dispositions ont été prises en vue du blocage automatique des opérations en cas de non paiement dans les délais.

- **Le Guichet Unique de Dédouanement**

Monsieur Lauric NGOUEMBE, Directeur de la Prévision et des Statistiques a rappelé aux partenaires la nécessité de poursuivre les échanges de points de vue concernant le fonctionnement du Guichet Unique de Dédouanement (GUD), ainsi que la disponibilité de l'équipe du projet d'apporter les éclairages voulus sur le projet et ses processus.

Il a souhaité que l'équipe du projet et les opérateurs économiques puissent conjuguer leurs efforts afin de trouver les procédures les plus simples et les plus efficaces.

Répondant à la préoccupation de Monsieur Jean Parfait TCHICAYA de la Société INTERVISION relative à la facturation, Monsieur NGOUEMBE a précisé que le Guichet Unique prévoit une facture en ligne pour les opérateurs économiques qui ne disposent pas d'un système de facturation.

Concernant le souhait des adhérents d'UNICONGO relatif à l'implication du Ministère du Commerce, Monsieur NGOUEMBE a relevé qu'il n'a pas été prévu d'associer le Ministère du Commerce à la première phase de développement du GUD. Cette question sera examinée en rapport avec le démarrage du Guichet Unique Maritime (GUMAR).

Monsieur NGOUEMBE a précisé par ailleurs que le GUD est envisagé comme un groupement d'intérêts avec une gestion organisée. Le Comité de Gestion qui sera mis en place comprendra deux représentants de chaque corporation concernée.

- **La validation par anticipation des manifestes et la saisie par anticipation des déclarations en détail**

Répondant à la préoccupation de Monsieur Joseph MBOUNGOU de GETMA concernant le démarrage effectif de la validation par anticipation des manifestes et la saisie par anticipation des déclarations en détail, Monsieur NGOUEMBE a précisé que des projets de décret et d'arrêté ont été soumis au Gouvernement.

Commencée à 9H10, la réunion a pris fin à 10H30.

**P. La Directrice Départementale des Douanes  
et Droits Indirects,  
P.I. Le Chef des Services Généraux,**

**Benjamin OKO**